



De nouveaux incitants pour se former en Construction avec l'IFAPME

Quoi ?

Incitants et primes pour les formations en Construction, Bois et Electrotechnique

Quand ?

26 janvier 2022

A épingler ?

Dans tous les Centres de formation du Réseau

Plus d'infos ?

luca.biancorosso@ifapme.be

Dans le cadre des mesures liées au Plan de Reconstruction de la Wallonie, le Gouvernement wallon a défini les modalités d'octroi d'une prime de 2000€ et d'un Passeport Drive. Ces mesures sont destinées aux apprenants et apprenantes des formations des secteurs de la Construction, de l'Electrotechnique et du Bois de l'IFAPME

Des mesures concrètes

Le Gouvernement wallon a finalisé les modalités d'octroi des incitants destinés à booster les formations en alternance de l'IFAPME dans les métiers de la Construction, de l'Electrotechnique et du Bois :



Prime maximale de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières. La liste des formations concernées (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=922>) ainsi que les conditions et modalités d'octroi (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=1014>) retrouver sur le site web de l'IFAPME. Elle est fractionnée, les 2.000 € étant répartis sur la période de formation de 3 ans. Celles et ceux qui ont entamé la première année ont droit à la totalité (2000 € sur le parcours de formation de 3 ans). Mais ceux qui ont déjà entamé leur cursus ne sont pas oubliés. Ceux qui sont en deuxième année bénéficient de 1400 € (sur 2 ans) et ceux qui sont en dernière année de 700 €. La prime annuelle est exonérée d'impôts.

Le **Passeport Drive Construction** : un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cet avantage est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur). Les auto-écoles souhaitant participer à l'action sont appelées à se manifester jusqu'en février (<https://www.ifapme.be/auto-ecole>). Les équipes de l'IFAPME communiqueront ensuite les modalités pratiques à chaque apprenant ou apprenante concerné.e.

Des mesures IFAPME activées dès septembre

Dès la rentrée de septembre, l'IFAPME a également adopté une série de mesures :

Le **remboursement du minerval pour les formations d'adultes** des filières de la Construction, de l'Electrotechnique et du bois.

Les **frais de scolarité des apprentis et apprenties sont pris en charge** par l'IFAPME. Retrouvez les conditions et la liste des métiers concernés sur www.ifapme.be/reconstruction (<http://www.ifapme.be/reconstruction>).

Un **coaching intensifié par les Référents IFAPME** pour les apprenants et apprenantes en alternance qui s'engagent dans la dynamique du Plan de Reconstruction de la Région Wallonie.

De **nouveaux parcours par modules en formations d'adultes** : c'est-à-dire qu'après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité de passer un **certificat attestant de la maîtrise des compétences acquises**. Au terme du parcours complet de formation, un **diplôme IFAPME homologué** est délivré.

Pour bénéficier de l'ensemble de ces incitatifs, les apprenants inscrits en alternance dans ces filières devront totaliser un minimum de trois mois de stage en entreprise avant le 31 septembre 2022. Pas encore inscrit ? Il est donc toujours temps d'entamer sa formation et de poser la première pierre d'un avenir en béton !

Une offre large de formations IFAPME

Des voiries aux bâtiments, des constructions traditionnelles en béton aux nouveaux bâtiments en structures bois. Du gros œuvre au parachèvement en passant par l'isolation et la performance énergétique des bâtiments. Du sol au plafond, des techniques traditionnelles aux technologies numériques, des métiers du patrimoine à la mise en œuvre de matériaux innovants ou biosourcés... Au total, c'est **une quarantaine de formations** (https://www.ifapme.be/catalogue?no-index=1&domain_tid=5&formation_tid%5b159%5d=159&formation_tid%5b100%5d=100&formation_tid%5b101%5d=101) dans le secteur de la Construction, de l'Electrotechnique et du Bois que propose l'IFAPME. Il y en a donc pour tous les goûts et toutes les orientations, avec à chaque fois, la satisfaction de voir son travail prendre corps concrètement.

Rappelons que le secteur a également décidé d'augmenter de 100 € par mois la rétribution perçue par les apprenants IFAPME auprès de leur entreprise de stage.

*Pour le Ministre de l'Economie et de l'IFAPME Willy BORSUS : « Avant la crise, le secteur de la construction occupait environ **135.000 salariés** en Wallonie et de l'ensemble des postes salariés wallons. La Confédération estime par ailleurs que près de **5.000 travailleurs supplémentaires** seront nécessaires pour relever les défis du Plan de relance (notamment pour la rénovation énergétique du bâti en Wallonie), ainsi que pour la reconstruction suite aux terribles intempéries de cet été. Le secteur connaît une situation de **pénurie de main-d'œuvre qualifiée**, ce qui signifie que la construction offre toujours de belles perspectives d'embauche pour*

dans plusieurs métiers d'avenir, tant à court terme qu'à long terme. Ces mesures incitatives ont donc pour objectif d'encourager les jeunes à faire le choix d'un métier porteur de perspective, de sens, rémunérateur et qui contribue aux objectifs sociétaux de la Wallonie. L'occasion de franchir les portes des centres de IFAPME : une formation de qualité ! »

Retrouvez toutes les informations relatives aux incitants sur www.ifapme.be/reconstruction (<http://www.ifapme.be/reconstruction>).

